

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 6 décembre 2010,

Procès-verbal et rapport de la séance extraordinaire « BUDGET » du Conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, lundi le 6 décembre 2010, à 19h00 conformément à notre règlements 284-99 et au Code Municipal.

Sont présents les conseillers et conseillères suivantes : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Éric Allard, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Absent : Stéphane Dionne

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois
Valérie Aubin, secrétaire-trésorière / directrice générale est également présente.

OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum à 19h00 et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue à tous les citoyens présents. Valérie Aubin, directrice générale fait la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;

2010.238

Considérant que chacun des membres du conseil ont reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire portant sur le budget ;

Considérant l'ordre du jour :

Ordre du jour

Spécial budget

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption du budget, exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 ;
3. Adoption du règlement numéro 383-2010 pour déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2011 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

2. ADOPTION DU BUDGET, EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2011 ;

2010.239

Considérant l'étude que les élus ont fait du budget ;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry

et résolu que le budget qui totalise des revenus 944 922.05\$, plus une affectation au surplus de 77 655.80\$, des dépenses de 1 022 577.85\$ pour l'exercice 2011, soit approuvé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2010 POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 ;

Reporté à la séance de janvier 2011

Monsieur Daniel Dufort prend son siège

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est accordée aux gens présents.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ;

2010.240

L'ordre du jour étant épuisé, en conséquence, la levée de l'assemblée est proposée par Maureen Landry à 19h10.

Michel Bourgeois, maire

Valérie Aubin, gma - directrice générale

